CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-septième session
Point 4 de l'ordre du jour

EB147/2 30 octobre 2020

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

- 1. La trente-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 21 au 23 octobre 2020 sous la présidence du D^r Faical Ben Salah (Tunisie). Le Comité a adopté son ordre du jour² en supprimant les points suivants : 3.5 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés ; 3.6 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés ; 3.7 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ; 5.3 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ; et 5.5 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel.
- 2. Le Directeur général a fait le point sur la réaction de l'Organisation aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo. Une commission indépendante a été créée pour établir rapidement les faits, venir en aide aux victimes et s'assurer que ces actes ont cessé et que les auteurs en répondent. Elle est censée recommander également des moyens d'empêcher que de tels actes n'aient lieu à l'avenir. La Directrice régionale pour l'Afrique a souscrit au processus. Le Directeur général a également donné un bref aperçu de la situation financière de l'Organisation et des efforts déployés pour poursuivre le processus de transformation face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
- 3. Rappelant sa trente et unième réunion en janvier 2020, le Comité est convenu de continuer, selon la pratique suivie jusqu'à présent, d'adopter un rapport concis présentant des recommandations claires pour chaque point de son ordre du jour. Il a demandé qu'à l'avenir, les rapports qui lui seraient présentés contiennent des informations précises sur la suite donnée par le Secrétariat aux recommandations qu'il avait formulées à sa réunion précédente. Pour la trente-troisième réunion du Comité prévue en janvier 2021, les rapports devraient comprendre des informations sur les recommandations faites à ses trente-deuxième et trente et unième réunions.

Point 2 de l'ordre du jour Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

- 2.1 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : rapport annuel (document EBPBAC32/2)
- 4. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a présenté le rapport.

_

¹ La liste des participants figure dans le document EBPBAC32/DIV./1.

² Document EBPBAC32/1 Rev.1.

- 5. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a accueilli favorablement le rapport et souscrit aux recommandations qui y sont formulées, demandant au Secrétariat de veiller à ce que les recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance soient suivies d'effets et à ce qu'il soit rendu compte de leur application par le Secrétariat.
- 6. En ce qui concerne le treizième programme général de travail, 2019-2023, le Comité s'est félicité du fait que, malgré la pandémie de COVID-19, l'Organisation met en œuvre de 60 à 80 % des plans de travail initiaux, et a demandé qu'un point de la situation soit régulièrement présenté à ce sujet.
- 7. Le Comité a noté la satisfaction exprimée par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance en ce qui concerne le bon déroulement des pratiques de télétravail du Secrétariat conformément au plan de continuité des activités de l'Organisation. Il s'est également félicité de ce que l'Organisation ait établi ses états financiers de 2019 dans les délais.
- 8. Répondant aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance concernant les risques pour la cybersécurité, le Secrétariat a fourni des renseignements sur les menaces auxquelles il est exposé et sur les mesures prises pour renforcer la sécurité dans ce domaine.
- 9. Le Comité a également souligné la nécessité d'atténuer les risques liés aux achats et a demandé qu'on fournisse davantage d'informations aux États Membres à ce sujet. Entre autres questions, le Comité a examiné la viabilité du fonds de l'Assurance-maladie du personnel et a accueilli avec satisfaction la recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance selon laquelle l'Organisation devrait évaluer sa réponse à la COVID-19. Le Comité a également évoqué la nécessité de consacrer suffisamment de ressources à la fonction de contrôle interne.
- 10. Le Secrétariat a indiqué qu'il ferait effectivement rapport sur les recommandations formulées par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et a confirmé que les travaux normatifs de l'Organisation dans tous les domaines se poursuivraient malgré la pandémie de COVID-19. Le Comité a recommandé que le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance continue de surveiller l'impact de la pandémie sur les travaux de l'OMS.
 - Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :
 - a) de mettre en œuvre les recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance avec diligence, en accordant une attention particulière aux recommandations considérées comme n'ayant pas été suffisamment appliquées au cours des années précédentes; et, aspect important, de continuer à renforcer les fonctions de contrôle interne;
 - b) de continuer à renforcer la gestion des risques dans les bureaux extérieurs ;
 - c) de continuer à hiérarchiser ses fonctions, en ayant à l'esprit les besoins des pays en développement ;
 - d) de continuer à renforcer ses fonctions de contrôle interne et d'enquête ;
 - e) de continuer à faire en sorte que le télétravail soit un exemple positif de travail à distance ;

- f) de continuer à fournir régulièrement des informations au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance pour l'aider à s'acquitter de son mandat, et de communiquer régulièrement aux États Membres des informations sur ce point et sur la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif :
- g) de veiller à ce que des rapports et des points de la situation soient régulièrement présentés dans le domaine des achats ;
- h) de continuer à harmoniser ses programmes pour la bonne exécution du treizième programme général de travail ;
- i) de continuer à promouvoir une culture de gestion des risques ;
- j) de continuer à renforcer ses systèmes de contrôle interne pour parer aux problèmes concernant les transferts et les subventions ; et
- k) de veiller à ce que les effectifs affectés aux services de vérification interne et d'enquête soient suffisants pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat et traiter les dossiers en souffrance.

2.2 Responsabilisation: vue d'ensemble (document EBPBAC32/3)

- 11. Le Secrétariat a présenté une synthèse de l'approche suivie par l'OMS pour renforcer le système de responsabilisation institutionnelle, en indiquant les progrès réalisés à ce jour, les dispositions prises pour renforcer les fonctions d'intégrité institutionnelle, et les problèmes qui demeurent.
- 12. Le Comité s'est félicité des mesures prises pour renforcer la gestion des risques et le système de justification de l'action menée, ainsi que de la déclaration du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance sur le cadre de gestion des risques, notamment sur l'importance des mesures en matière de coopération financière directe, de transferts et de subventions, et de mobilisation des ressources. Il a également demandé des informations actualisées sur la prévention des fraudes et des irrégularités, qui est un élément essentiel de la gestion des risques et de la conformité ; il est crucial d'éliminer la corruption dans le secteur de la santé. Il a suggéré que le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance évalue l'action du Secrétariat dans les domaines de la lutte contre la corruption et des achats.
- 13. Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo et s'est félicité de la création de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur ces allégations sous la présidence d'éminentes personnalités. Le Comité a souligné qu'il était important de créer un environnement sûr dans lequel il est possible de signaler les fautes graves sans crainte de représailles pour accélérer le changement de culture dans l'Organisation. Il a demandé à être tenu informé des progrès de l'enquête.
- 14. Le Secrétariat a confirmé qu'il utilisait la base de données Clear Check des Nations Unies pour éviter le réemploi d'anciens membres du personnel du système des Nations Unies et de personnel apparenté qui ont été reconnus coupables de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'abus sexuels.

- 15. En réponse aux questions concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre du programme de travail actuel de l'Organisation et sur d'autres fonctions, le Secrétariat a indiqué que, malgré l'importance de cet impact, il continuait à exécuter les plans de travail. Néanmoins, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des fonctions en matière de ressources humaines ont été entravées.
- 16. Il a été observé que le rapport serait plus complet s'il tenait compte d'aspects touchant à la corrélation entre l'obligation de rendre des comptes et les responsabilités et s'il se référait plus explicitement aux recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Le Secrétariat a décrit les outils et les moyens existants, indiquant que des documents tels que le pacte entre le Directeur général et les hauts responsables étaient disponibles sur le site Web de l'OMS.
- 17. En réponse à la suggestion d'évaluer les capacités de justification de l'action menée d'après des critères de référence, le Secrétariat a indiqué que des mesures avaient déjà été prises en ce sens. En réponse aux observations sur la nécessité d'informer les États Membres des progrès réalisés dans le renforcement du système de responsabilisation, le Secrétariat a indiqué qu'il étudiait des méthodes novatrices pour communiquer ces informations et qu'un apprentissage conjoint serait nécessaire. La pandémie de COVID-19 avait empêché d'avancer rapidement.

Le Comité a pris note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de veiller à ce que les activités visant à renforcer l'intégrité institutionnelle couvrent tous les niveaux de l'OMS, y compris celui des pays ;
- b) dans ses travaux en matière de responsabilisation, de mettre plus clairement l'accent sur la correspondance avec les responsabilités et la délégation de pouvoir, et sur les systèmes solides permettant de mettre en correspondance les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes ;
- c) de veiller à renforcer les systèmes de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et de consulter les membres du Comité consultatif dans ce processus, qui devrait prévoir l'application en temps opportun des politiques et des procédures en la matière afin que règne une culture marquée de tolérance zéro pour tout le personnel et le non-personnel sur ces questions et qu'elles soient traitées avec une attention prioritaire à l'humain, en venant en aide aux victimes et en obligeant les auteurs à répondre de leurs actes ;
- d) de continuer à dialoguer avec les États Membres pour renforcer la responsabilisation et l'intégrité institutionnelles, en vue de mettre en place les meilleures approches adaptées au niveau d'ambition ; et
- e) de continuer à promouvoir une culture marquée de la responsabilisation, notamment en mettant en œuvre des politiques et des procédures optimales permettant d'assurer un suivi, une surveillance, une efficience et une transparence du plus haut niveau pour toutes les opérations essentielles d'intégrité institutionnelle, et en renforçant les aspects pertinents des cadres de responsabilisation et de contrôle interne de l'OMS.

2.3 Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique (document EBPBAC32/4)

- 18. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel du Directeur général sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique.
- 19. Le Comité a pris note des travaux menés en continu pour faire face à un grand nombre de préoccupations d'éthique et conseiller à leur sujet sur la base du cadre et des dispositifs solides de l'OMS en la matière.
- 20. Le Comité a en outre noté qu'une culture consciente des risques sans y être systématiquement hostile était un élément clé pour l'OMS. La formation mondiale, qui non seulement apprend à utiliser les outils et les procédures, mais cherche aussi à faire de la sensibilisation aux risques un aspect fondamental de la culture à l'OMS, est essentielle. Le Comité a également noté que les principaux risques sont publiés sur le site Web de l'OMS et qu'un groupe de travail élabore la nouvelle politique de prévention des fraudes selon une approche globale. Les membres du Comité ont demandé que soit établie une note sur la tolérance de l'Organisation aux risques et qu'on continue d'intégrer la gestion des risques dans les opérations institutionnelles.
- 21. Le Comité a suggéré que les futurs rapports fournissent des statistiques sur les préoccupations en matière d'éthique. En ce qui concerne les comportements sexuels répréhensibles, la mise en place d'une formation obligatoire pour le personnel sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels a été saluée, tout comme les modifications apportées à des fins de responsabilisation aux contrats de travail et aux engagements ne conférant pas la qualité de membre du personnel. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration de la politique relative aux comportements abusifs, qui couvre toutes les formes de harcèlement en plus du harcèlement sexuel, et il attend avec intérêt la version finale de cette politique. Le processus de consultation pour élaborer la politique a été salué.
- 22. Le Secrétariat s'est félicité de la recommandation d'utiliser davantage de statistiques dans les futurs rapports sur ce sujet. En ce qui concerne les statistiques sur le service de signalement des problèmes d'intégrité, le Secrétariat a souligné que la permanence téléphonique n'était pas un service d'enquête, mais plutôt un dispositif mis à la disposition de tous, personnel et public, pour faire part de préoccupations de quelque nature que ce soit au sujet de l'OMS. Le service de signalement des problèmes d'intégrité, qui est administré par un prestataire extérieur, est bien accepté et largement utilisé.

Le Comité a pris note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de faire figurer davantage de statistiques dans les futurs rapports sur ce domaine de travail ;
- b) de veiller à ce que le Comité ait la possibilité d'examiner la nouvelle politique sur le harcèlement et les abus sexuels avant sa mise en œuvre ; et de considérer comme prioritaire l'actualisation des politiques connexes en matière d'éthique ; et
- c) d'aller plus vite dans l'intégration de la gestion des risques aux opérations et aux systèmes de conformité à tous les niveaux de l'OMS afin de mieux parer aux risques de fraude, et d'élaborer une note sur la tolérance de l'Organisation aux risques.

2.4 Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC32/5)

- 23. La Présidente du Corps commun d'inspection (CCI) a présenté le document, saluant l'importance que l'OMS attache à la responsabilisation et à la surveillance, ainsi que la coopération entre le CCI et l'OMS. Elle a souligné que les organes directeurs de l'OMS devaient débattre des recommandations pertinentes du CCI, se prononcer à leur sujet et y donner suite, et a noté que si l'acceptation par l'OMS des recommandations du CCI de 2016 à 2019 était supérieure à la moyenne dans l'ensemble du système des Nations Unies, leur mise en œuvre était plus faible.
- 24. Le Comité a accueilli favorablement le rapport et pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de bon nombre des recommandations. Il a obtenu des renseignements supplémentaires du Secrétariat sur certains rapports du CCI entre 2018 et 2019, notamment ceux sur l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies, les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies, l'examen du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, les possibilités d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations, et l'examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies. Le Comité a proposé que, dans son rapport annuel sur les rapports du CCI, le Secrétariat donne plus de précisions dans la section consacrée aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports précédents du CCI.
- En ce qui concerne le rapport du CCI sur les services d'audit et de contrôle, le Secrétariat a informé le Comité que le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance examinerait des propositions de modification de son mandat à sa prochaine réunion en novembre 2020 avant qu'elles ne soient soumises à l'examen du Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session, en janvier 2021. Le Secrétariat a accepté de mieux rendre compte des progrès réalisés dans l'application des recommandations antérieures du CCI et a noté que l'OMS publiait chaque année sur la page Web de l'Organisation consacrée à l'évaluation un document qui fait le bilan de l'application des recommandations issues de tous les examens du CCI publiés au cours des cinq dernières années.

Le Comité a pris note du rapport.

Point 4 de l'ordre du jour Question devant être examinée par la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, soumise au Conseil exécutif pour examen et/ou sur laquelle le Comité est invité à formuler des recommandations

- 4.1 Évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (documents A73/20 Add.1 et EB147/4 Add.1)
- Le Comité a examiné les rapports relatifs à l'évaluation du processus d'élection du Directeur général et a écouté un compte rendu oral du Président des consultations informelles sur l'évaluation de l'élection du Directeur général.
- Les propositions d'ajustement du processus d'élection avaient déjà été examinées par le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session, en février 2020, et une question, concernant la durée de la campagne, avait été renvoyée aux consultations informelles pour un examen plus approfondi.¹

6

¹ Voir les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 6, et quinzième séance, section 1 (en anglais seulement).

- 28. Le Comité a examiné cette question et a approuvé les conclusions des consultations informelles, tendant à ce que le début de la campagne ne soit pas avancé. L'annonce des noms des candidats devrait plutôt être quelque peu retardée, jusqu'à la dernière réunion des comités régionaux de l'année concernée, afin d'assurer l'équité pour toutes les réunions des comités régionaux, à condition que l'annonce ait lieu dans tous les cas 10 semaines au plus tard avant la session suivante du Conseil exécutif.
- 29. Le Comité a également approuvé l'opinion exprimée lors des consultations informelles, selon laquelle les candidats potentiels pourraient être invités à assister aux réunions des comités régionaux, mais pas à prendre la parole, et le Code de conduite pour l'élection du Directeur général devrait être modifié afin que les candidats soient tenus de divulguer la source du financement des activités de campagne.
- 30. Le Comité a en outre convenu qu'un deuxième forum des candidats devrait se tenir sous la forme d'une table ronde interactive entre les candidats et les États Membres.

Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de décision figurant dans le document A73/20 Add.1.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de décision figurant dans le document EB147/4 Add.1.

Point 5 de l'ordre du jour Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations

5.1 Évaluation : rapport annuel (document EB147/5)

- 31. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport et les évaluations qui y sont présentées, soulignant l'importance de l'évaluation des activités que mène l'OMS avec les centres collaborateurs et des fonctions normatives de l'Organisation au niveau des pays. Le Comité a souscrit à la suggestion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de faire une évaluation de la riposte de l'OMS à la COVID-19, mais a indiqué que cette évaluation ne devait pas faire double emploi avec d'autres sur ce sujet, en soulignant les domaines à prendre en considération dans toute évaluation future. Le Secrétariat a confirmé qu'avant de procéder à une évaluation en 2021, il comptait attendre les résultats des travaux en cours du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie et toute indication sur les travaux d'évaluation supplémentaires nécessaires. Entre-temps, le Bureau de l'évaluation collabore déjà avec d'autres entités qui envisagent d'évaluer plus largement la riposte à la COVID-19, y compris le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et la Coalition mondiale d'évaluation de la COVID-19, en vue d'apporter une contribution utile à ces évaluations.
- 32. Le Comité a demandé au Secrétariat d'appliquer pleinement les recommandations issues d'évaluations antérieures qui ont été acceptées. Le Secrétariat a indiqué que des rapports sur la suite donnée aux recommandations étaient actuellement publiés sur la page Web du Bureau de l'évaluation et qu'un haut fonctionnaire avait été nommé pour s'occuper de l'apprentissage institutionnel, ce qui allait permettre de suivre l'application des recommandations. En réponse à une suggestion du Comité, le Secrétariat a accepté de chercher à améliorer la présentation de la page Web du Bureau de l'évaluation pour la rendre plus conviviale.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) d'inclure une évaluation de la riposte de l'OMS à la pandémie de COVID-19 dans le plan de travail pour l'évaluation 2021, tout en veillant à que cette évaluation ne fasse pas double emploi avec les travaux en cours à cet égard;
- b) de veiller à ce que toutes les recommandations issues des évaluations qui ont été acceptées soient appliquées en temps voulu ; et
- c) de consacrer un soutien et des investissements plus importants au développement des capacités régionales en matière de suivi et d'évaluation.

5.2 Partenariats hébergés

- Rapport sur les partenariats hébergés (document EB147/6)
- Examen des partenariats hébergés (document EB147/7)
- 33. Le Comité a salué le travail accompli par les partenariats hébergés et a souligné l'intérêt des rapports sur leurs activités, rapports qu'il faut continuer à fournir. Le Comité a pris note de l'importante contribution des partenariats hébergés aux travaux techniques de l'OMS, au programme mondial d'action sanitaire de l'OMS, y compris le treizième programme général de travail, 2019-2023, et à l'amélioration des résultats sanitaires. Le Comité a également salué le rôle de ces partenariats dans l'élaboration de stratégies mondiales dans leurs domaines respectifs.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB 147/6 et EB 147/7.

5.4 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS (document EB147/INF./1)

- 34. Le Comité a loué le travail, le dévouement et les efforts de tout le personnel de l'OMS au cours de la période exceptionnelle qui a suivi le début de la pandémie de COVID-19. En particulier, il s'est félicité des efforts consentis en ce qui concerne les nouvelles modalités de travail, qui devraient être étendues aux Régions et aux bureaux de pays, le cas échéant. Le Comité a demandé à être tenu informé des conclusions du groupe de travail sur les modalités de travail souples, y compris le télétravail et les modalités contractuelles connexes, et a suggéré de revoir l'harmonisation du processus de transformation en tenant compte du passage au télétravail.
- 35. Le Comité s'est dit préoccupé par la santé mentale et le bien-être du personnel, ainsi que par le soutien et l'aide continus à lui apporter pendant et après la crise; il a suggéré de faire figurer dans les futurs rapports sur les ressources humaines des informations sur les mesures prises pour protéger la santé mentale et favoriser la résilience du personnel. Il a en outre suggéré que le Secrétariat élabore une stratégie pluriannuelle en matière de ressources humaines, conforme au treizième programme général de travail, 2019-2023 et prévoyant des enquêtes auprès du personnel.
- 36. Le Comité a de nouveau salué l'action de l'Organisation face aux problèmes de harcèlement sexuel et d'abus sexuels et a dit attendre avec intérêt la mise au point définitive et l'application sans délai de sa politique interne. Il a également souligné l'importance des efforts que le Secrétariat continue de faire pour assurer un système de justice interne efficient, efficace et dans lequel le personnel ait confiance.

37. Le Comité a exprimé son soutien sans faille au programme de mobilité géographique de l'OMS et a demandé instamment que la mobilité géographique soit appliquée de façon juste, conforme à l'éthique et en tenant compte des circonstances familiales et individuelles. Il a attiré l'attention sur le fait que les cartes d'assurance-maladie du personnel n'étaient pas reconnues dans certains endroits.

Le Comité a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de continuer à tenir les États Membres au courant des résultats de ses nouvelles méthodes de travail ;
- b) de continuer à recueillir l'avis du personnel en procédant aux enquêtes nécessaires sur les opérations de l'OMS, comme celles menées dans le domaine de la transformation ;
- c) de continuer à informer les États Membres sur les délais et la mise en œuvre de la mobilité géographique ;
- d) de continuer à veiller à la santé mentale, à la résilience et au bien-être du personnel ; et
- e) de continuer à améliorer les services de l'Assurance-maladie du personnel, s'il y a lieu, en particulier pour le personnel basé dans les pays.

Point 6 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

38. Le Comité a adopté son rapport.

= = =